



Est ce que je peut resilier ma mutuelle

Par **marcodb**, le **17/08/2011** à **14:24**

Bonjour, rnest ce que je peux résilier ma mutuelle avant son terme pour perte d'emploi

Par **azerty06**, le **23/08/2011** à **04:21**

Bonjour, r
Votre question est mal posée. r
S'agit-il de votre mutuelle propre ou de la mutuelle obligatoire qui a été souscrite par votre employeur ? r
En ce qui me concerne, par exemple, mon employeur a rompu mon contrat de travail et j'avais une mutuelle obligatoire employeur. Et bien même avec 4 recommandés, la mutuelle n'a pas voulu rompre mon contrat mutuelle. Seul l'employeur a obligation d'informer la mutuelle de rupture de contrat de travail, donc rupture du contrat de la mutuelle. r
Merci de nous donner plus d'infos sur votre question et on vous répondra.